

RÈGLEMENT DES TAXES

Valable à compter du 01 janvier 2020

Selon les statuts, le règlement des taxes est fixé par le comité. Les montants sont en Franc Suisse (CHF).

DROIT D'ADMISSION

Comme membre A avec diplôme «Naturopathe avec diplôme fédéral en MTC» *	400
Comme membre A avec certificat de l'OrTra MA en MTC et 200 heures expérience professionnelle pendant le module M7 (mentorat) *	400
Comme membre A avec autre formation (examen du dossier CHF 500 incl.) *	700
Comme membre B, C, D ou G	gratuit

- * Réduction du droit d'admission en cas de changement de l'adhésion existante de la catégorie B, C, D ou G:
- adhésion d'au moins 1 an : réduction du droit d'admission de 1/3
 - adhésion d'au moins 2 an : réduction du droit d'admission de 2/3
 - adhésion d'au moins 3 an : remise du droit d'admission

ADMISSION DE NOUVEAU COMME MEMBRE A (droit d'admission incl.)

Examen du dossier pour anciens membres A (premier diplôme avant le 01.01.2010)	400
Examen du dossier pour anciens membres A (premier diplôme après le 01.01.2010)	300
Examen du dossier pour anciens membres A avec diplôme «Naturopathe avec diplôme fédéral en MTC»	300
Examen du dossier pour anciens membres A avec Bachelor's degree en MTC d'une université d'état chinoise et l'attestation de médecin en MTC établie par l'état chinois	300
Réactivation du statut de membre A après statut inactif	gratuit

COTISATIONS DE MEMBRE (par an)

Membre A	500
Membre A en statut inactif	200
Membre B	96
Membre C	390
Membre D	390
Membre E	500
Membre G	170

EXAMEN DE DOSSIER

Demande d'un «Vorentscheid» pour le canton de Zurich pour membres	gratuit
Demande d'un «Vorentscheid» pour le canton de Zurich pour non-membres	500
Examen du dossier pour le statut de membre A dans une discipline supplémentaire	50
Examen du dossier de la formation continue	gratuit

EXAMEN DE DOSSIER POUR PRESTATAIRES DES COURS

Par cours	150
Par cours, si le cours a déjà reçu un label «reconnu par APS-MTC» autrefois	80



TAXES D'EXAMEN POUR MEMBRES *

frais de dossier	150
examens écrits	250
examens pratiques	350
répétition d'un examen écrit	200
répétition d'un examen pratique	300

(en cas de répétition d'un examen, les frais de dossier sont laissés de côté)

- * L'adhésion à court terme à l'association, dans le seul but de bénéficier de prix plus bas pour les membres, est considérée comme abusive. Quiconque adhère à l'association peu de temps avant l'audit afin de bénéficier des avantages et quitte l'association après l'audit est tenu de payer la différence au prix normal (prix pour les non membres).

TAXES D'EXAMEN POUR NON-MEMBRES

frais de dossier	150
examens écrits	1000
examens pratiques	550
répétition d'un examen écrit	500
répétition d'un examen pratique	600

(en cas de répétition d'un examen, les frais de dossier sont laissés de côté)

EXAMEN SPÉCIAL

Frais pour les examens pratiques de Tuina ou de localisation des points sous conditions spéciales	en régie
---	----------

RECOURS

Membres et non-membres	220
------------------------	-----

(Si le recours est adopté, la taxe de recours sera déduit)

INSCRIPTION VOLONTAIRE DANS L'ANNUAIRE DES THÉRAPEUTES

pour membres A	gratuit
pour membres C (contribution unique)	50